

*Initiatives ministérielles*

l'espère nous le ferons au Québec, au cours des prochaines années.

**M. Antoine Dubé (Lévis):** Monsieur le Président, l'article 14(7) que nous voulons voir retrancher est une disposition légale qui ajoute de nouvelles conditions à l'application du droit de retrait pour les provinces qui voudraient se retirer du programme d'aide financière fédéral et établir elles-mêmes leur propre programme, comme c'est le cas du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, actuellement.

L'article ajoute de nouvelles conditions et le projet de loi C-28 sur l'aide financière amène, comme vous le savez, de nouveaux domaines visés. Si on lit l'article 14(7), on se rend compte que pour bénéficier du montant compensatoire, le ministre de l'Éducation ou la province doit convaincre le ministre, dans un avis qui doit lui parvenir avant le début de l'année du prêt, que les effets de son régime d'aide financière aux étudiants sont essentiellement les mêmes dans chacun des domaines visés.

Ce n'est plus l'ensemble, ce ne sont plus quelques petites exemptions, c'est dans chacun des domaines visés, ceux du régime fédéral établis par la présente loi et ses règlements. Or, nous avons proposé de retrancher ce paragraphe, parce que l'article 14(7) contient déjà six autres dispositions qui, à la suite d'une étude que nous avons faite et fait vérifier, sont suffisantes pour distribuer l'aide financière nécessaire aux provinces qui décident de ne pas se prévaloir de la loi C-28.

Or, c'est sûr qu'il aurait été préférable, à notre avis, d'avoir le statu quo, parce qu'il était très spécifique là-dessus. Ce qui existait dans l'ancienne loi, c'était seulement sur les prêts aux étudiants à temps partiel ou l'octroi de périodes spéciales d'exemptions qu'il fallait convaincre le ministre.

C'est quand même extraordinaire, convaincre le ministre fédéral! Un gouvernement d'une province est obligé de convaincre un ministre fédéral pour obtenir l'aide financière. Les gens parfois s'imaginent que l'argent du gouvernement fédéral est de l'argent qui viendrait d'ailleurs, mais il faut rappeler aux Québécois que 24 p. 100 du montant d'argent du gouvernement fédéral est payé par leurs propres taxes. Ce n'est pas de l'argent qu'on va chercher dans d'autres provinces, cela provient d'un montant payé par leurs propres taxes envoyées à Ottawa pour payer l'aide financière dans un champ de juridiction exclusive des provinces. Alors, il faut maintenant convaincre le ministre. Il le fallait selon l'ancienne disposition, et il faut dire que c'étaient quand même des gens qui avaient l'esprit centralisateur. Autrefois, il fallait aussi convaincre le ministre pour se sortir du programme, mais sur des aspects très limités: étudiants à temps partiel et exemptions spéciales, pas sur les prêts. Alors, il faut se rappeler cela.

● (1345)

Pourquoi le Québec tient tant à administrer lui-même son programme d'aide financière? Bien sûr, le programme n'est pas parfait, il y aura toujours des gens qui ne seront pas totalement satisfaits, la plupart des gens au Québec voudraient avoir plus de bourses que de prêts parce que jusqu'à maintenant, il faut se rappeler que le programme fédéral n'était que dans le domaine des prêts. Maintenant, on prévoit des dispositions pour des bourses, des subventions, mais au Québec, il y a longtemps que cela

existe. Je n'aurai pas le temps d'énumérer toutes les particularités qui existent dans la loi de l'aide financière aux étudiants adoptée au Québec, et révisée en 1990, mais dans l'esprit de ce que disait mon collègue de Jonquière, il y a énormément de particularités.

Je vais vous en nommer une qui n'existe pas dans le présent projet de loi. Par exemple, au lieu de faire comme le projet de loi fédéral qui vise en quelque sorte à tenir une épée de Damoclès au-dessus de la tête des étudiants qui n'auraient pas des résultats satisfaisants, on a trouvé au Québec qu'au lieu de se servir du bâton, on se sert—si vous permettez l'expression—de la carotte en disant que ceux qui vont finir dans les délais prévus vont pouvoir bénéficier d'une prime, d'une réduction du prêt à payer. C'est un encouragement à ceux qui réussissent, sans pénaliser, sans limiter l'accès à des gens qui ont des résultats satisfaisants dans certaines disciplines, mais qui peuvent être perturbés à un certain moment à cause de situations personnelles, telles les maladies, les situations familiales et autres. Il peut arriver que dans la vie d'un étudiant, il y ait eu une période où un événement s'est produit. Dans le projet de loi fédéral, il faut que le ministre ait autorité, par délégation de l'autorité compétente, examine si les résultats de l'étudiant sont satisfaisants. Or, au Québec, c'est une situation différente. Au Québec, le système de bourses existe déjà, et il y en a aussi pour les gens à temps partiel. Il y a donc beaucoup de choses très intéressantes au Québec.

Cependant, c'est avant tout sur le principe. C'est le Québec qui administre lui-même ses prêts aux étudiants. Pourquoi? C'est parce que chaque province, on le sait, verse de l'argent dans son système d'éducation postsecondaire. Le gouvernement fédéral aussi, mais les intervenants à ce niveau sont les provinces. Qu'est-ce qui se produit?

On voit qu'au Canada, par exemple—c'est très variable d'une province à l'autre, d'une université à l'autre—les universités, étant de plus en plus sous-financées par les gouvernements supérieurs, ont tendance à augmenter leurs frais de scolarité. Dans l'ensemble du Canada, en moyenne, depuis 1984, les frais de scolarité ont triplé. Au Québec, les universités ont réussi jusqu'à présent à rester encore à un niveau de frais de scolarité plus bas parce que, pour les Québécois et les Québécoises, l'accès à l'éducation universitaire est très important. C'est un principe auquel ils ont adhéré. Cela fait un consensus. Il faut que l'éducation demeure accessible. On entend souvent des doléances de députés ou de citoyens qui vont dire qu'il faut que, de plus en plus, les gens se prennent en charge et face aux étudiants, ils vont dire qu'il faut qu'ils assument de plus en plus le coût de l'éducation.

● (1350)

Souvent, on cite l'exemple des États-Unis. Il est vrai qu'aux États-Unis, c'est le cas, mais c'est le seul pays dans le monde occidental qui a des frais de scolarité supérieurs à ceux du Canada. En France, l'accès à l'université est gratuit parce que là aussi on considère que l'accès à l'université, c'est important. Comme de plus en plus, on constate qu'il y a deux pays dans ce pays, on ne veut pas empêcher le Canada anglais d'établir un système de prêts qui lui convienne, selon ses propres valeurs, selon ses besoins, mais le Québec a ses propres conceptions à ce